



MEMENTO RELATIF À LA FICHE TECHNIQUE PRODUIT

- La fiche technique du constructeur est obligatoire que le produit présente des caractéristiques particulières ou non.
- Les documents publicitaires ne permettent pas une analyse suffisamment précise ; ils ne possèdent aucune valeur juridique.

MEMENTO RELATIF À LA FACTURE PRO-FORMA

- Une facture pro-forma doit obligatoirement être établie pour chaque lot. Elle doit mentionner chaque article. Toute offre incomplète sera retournée à son auteur.
- Les prix doivent être indiqués en TTC rendu dédouanés LRG.
- Si la commande revêt la forme d'un marché à bon de commande, la facture pro-forma indiquera le prix unitaire sur la base des quantités minimales. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entreprendre une négociation si les quantités maximales sont commandées.
- Le délai de garantie doit être indiqué sur la facture pro-forma. En l'absence de précision, la durée d'un an sera automatiquement retenue.
- Le délai de livraison sera précisé sur la facture pro-forma, il sera exprimé en nombre de jours ou de semaines. Les délais approximatifs ne sont pas admis (exemple: trois à quatre semaines).
- Le contrat de maintenance proposé sera joint en annexe.



Isabelle Lemarchand